

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINE SOUS-PRODUITS DE CHLORATION EFFET DE L'OZONATION



La désinfection des eaux de piscines publiques est assurée par une chloration, avec le maintien d'une concentration résiduelle en chlore libre actif comprise entre 0,4 et 1,4 mg/L.

Parallèlement à son action désinfectante, le chlore réagit avec la pollution apportée par les baigneurs, et en particulier avec les constituants de l'urine et de la sueur, pour former de nombreux sous-produits indésirables, les sous-produits de chloration (chloramines et composés organohalogénés).

Cet ouvrage est consacré à l'étude de la présence de ces sous-produits de chloration dans les eaux de piscine, la réactivité de quelques molécules modèles vis-à-vis du chlore, ainsi que l'influence de l'ozone introduit lors du traitement de l'eau sur la consommation du chlore, et le potentiel de formation des sous-produits de chloration.

Diab Adams Freyfer. 2018 – 312 pages – 64,90 €

Presses académiques francophones - www.presses-academiques.com

COÛT DES PROTECTIONS CONTRE LES ALÉAS LITTORAUX



Les phénomènes d'érosion et de submersion marine imposent de définir des stratégies de protection du littoral, déterminant ainsi sur le long terme des modes d'intervention sur les plages, les

dunes, les digues et autres ouvrages de génie civil implantés sur nos côtes...

Cet ouvrage expose les stratégies envisageables et apporte des éléments de méthode et des coûts unitaires pour évaluer sur la durée les dépenses d'investissement, d'entretien et de gestion associées à la protection contre les aléas littoraux.

Collection Connaissance 2018 – 248 pages – 77 €

Cerema (www.cerema.fr)

Le recouvrement des factures d'eau

Henri SMETS, membre de l'Académie de l'Eau



Les coupures d'eau ont longtemps été considérées comme l'arme idéale à la disposition des entreprises distributrices d'eau potable pour obtenir des usagers le paiement rapide de leurs factures d'eau conformément à leurs obligations contractuelles. Cette approche a été partiellement abandonnée en France dès 2007 quand la loi a prévu l'interdiction des coupures d'eau de tous les ménages démunis qui reçoivent une aide du Fonds de solidarité pour le logement. La loi « Brottes », en 2013, a élargi les cas d'interdiction pour être d'application très générale. Les doutes qui subsistaient sur la portée de cette loi ont disparu en 2015 quand le législateur a précisé sa position. Aucune coupure d'eau et aucune réduction de débit en cas d'impayés ne peuvent plus être mises en œuvre dans les résidences principales des usagers domestiques.

Cet ouvrage vise à proposer des améliorations aux dispositions pour le recouvrement des factures d'eau. Il cherche à garantir le respect du droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement et à éviter des situations où des familles se trouveraient privées d'accès à l'eau du fait d'impayés. Il a été rédigé dans la perspective de l'adaptation des règlements des services de l'eau aux nouvelles exigences législatives dans le secteur de l'eau. Il présente un intérêt tout particulier pour les responsables des services de l'eau et pour les collectivités qui devront nécessairement procéder à la mise à jour de leurs règlements du service de l'eau du fait des changements législatifs récents.

Format 16 x 24 cm

270 pages

2016

ISBN 979-10-91089-26-5

Prix public : 39,00 € TTC

➔ www.editions-johanet.com

60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris - Tél. +33 (0)1 44 84 78 78 - Fax : +33 (0)1 42 40 26 46 - livres@editions-johanet.com